

Version préliminaire en date du 21 décembre 2023

Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec et Natation Artistique Canada pour l'année 2023-2024 et 2024-2025 ;
- Être né entre 2004 et 2010 inclusivement pour les femmes;
- Être né entre 2003 et 2011 inclusivement pour les hommes;
- Avoir participé aux Championnats de sélection 2024-2025, aux Championnats canadiens de qualification 2024-2025 et aux Championnats canadiens 2024-2025;
- Respecter les critères d'engagement (voir page 6)
- Avoir participé à tous les camps préparatoires et les sélections 2024 et 2025 ainsi qu'avoir complété l'entièreté des étapes du processus de sélection.
- Détenir un passeport canadien valide entre le 01 juin 2024 et le 01 décembre 2025.

Critères d'exclusion

Sont exclus des Jeux du Canada :

- Les membres des équipes nationales seniors, soit les athlètes qui détiennent ou ont détenu un brevet SR, SR1, SR2 ou C1, ou qui sont membres d'une équipe nationale senior permanente (c.-à-d. qui sont reconnus comme membres de l'équipe sans égard à la participation aux compétitions);
- Les athlètes qui ont participé aux épreuves suivantes :
 - Championnats du monde seniors
 - Jeux olympiques
 - Jeux panaméricains
 - Jeux FISU

**Toutefois, prendre note qu'aucun.e athlète ne deviendra inadmissible dans les 90 jours précédant l'ouverture des Jeux, soit le 11 mai 2025, en raison de son statut d'athlète breveté, de membre de l'équipe nationale ou de sa participation à une épreuve.*

Disponibilité

Les athlètes doivent participer aux camps préparatoires ainsi qu'aux camps de sélection.

2024

- Camp préparatoire #1 : 21 janvier
- Camp préparatoire #2 : Avril (dates et lieu à confirmer)
- Camp préparatoire #3 : Mai (dates et lieu à confirmer)
- **Sélection phase #1 : 08-09 juin**
- Camp d'entraînement Équipe du QC Junior : 25 au 17 juillet
- **Compétition SYNC : 18 au 21 juillet**
- Camp d'entraînement Équipe du QC Junior : Juillet – Août (Dates à confirmer, si participation il y a à une compétition internationale)
- **Compétition internationale : Août (Dates à confirmer, si participation il y a à une compétition internationale)**
- Camp préparatoire #4 : Septembre/octobre (Dates à confirmer)*
- **Sélection phase #2 : Novembre/Décembre (Dates à confirmer)***

2025

- Camp préparatoire #5 : (Dates à confirmer)*
- **Camp préparatoire et sélection phase #3 : (Dates à confirmer)***
- Camp préparatoire #6 : (Dates à confirmer)*
- **Sélection phase #4 : (Dates à confirmer)***
- Camp d'entraînement équipe des Jeux du Canada : Été 2025 (Dates à confirmer)*
- **Jeux du Canada : 18 août au 24 août 2025**

**Sujet à changement selon le calendrier des événements 2024 et 2025.*

Autorité pour la sélection

La codirection générale de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou-te-s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- La codirection et la coordonnatrice de l'UPE de Natation Artistique Québec ;
- L'entraîneur.e en chef.fe de l'équipe des Jeux du Canada 2025;
- L'assistant.e entraîneur.e / Gérant.e de l'équipe des Jeux du Canada 2025;
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de la codirection générale de Natation Artistique Québec.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction générale ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.

Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe du Québec.

Processus de sélection

Le processus de sélection est composé de 4 phases.

- Phase # 1 : Sélection de 24 athlètes (08-09 juin 2024)
- Phase #2 : Sélection de 20 athlètes du bassin de la phase #1 (Automne 2024)
- Phase #3 : Sélection de 16 athlètes du bassin de la phase #2 (Printemps 2025)
- Phase #4 : Sélection de l'équipe finale, soit 10 athlètes du bassin de la phase #3 (Juin 2025)

Les athlètes doivent obligatoirement participer aux phases 1-2-3 afin de pouvoir accéder à la phase 4.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.

Aucun frais de participation n'est exigé afin de prendre part au processus de sélection. Toutefois, les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participant-e-s.

En cas d'égalité, le résultat total de la routine d'équipe technique servira de bris d'égalité dans chacune des phases.

Les grilles d'évaluation des habiletés et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneur-e-s via la page attitrée du site internet, préalablement à la tenue des phases de sélection.

Détails du processus

Phase 1 - Sélection de 24 athlètes

08-09 juin 2024

Voir Annexe 1

*Référence pour la description des habiletés : **WORLD AQUATICS**.* Les informations concernant les critères d'évaluation seront disponibles sur la page des Jeux du Canada sur notre site internet (à venir).

Le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 24 athlètes qui pourront poursuivre le processus de sélection pour les Jeux du Canada 2025.

Le résultat final sera calculé en additionnant les résultats cumulés aux évaluations de la phase 1. Advenant une égalité, le résultat de l'évaluation de la routine d'équipe technique déterminera le rang des athlètes. Les entraîneur.es seront informé.es des résultats de la phase 1 via courriel.

Les athlètes ainsi sélectionné.es auront jusqu'à la date mentionnée dans le courriel pour confirmer à la fédération leur participation à la phase 2.

Phase 2 – Sélection de 20 athlètes (20 %)

L'athlète devra participer à une fin de semaine de sélection qui se tiendra à l'automne 2024. Les critères d'évaluation concernant cette phase (Annexe 2) sont à venir.

*Référence pour la description des habiletés : **WORLD AQUATICS**.* Les informations concernant les critères d'évaluation seront disponibles sur la page des Jeux du Canada sur notre site internet (à venir).

Le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 20 athlètes qui pourront poursuivre le processus de sélection pour les Jeux du Canada 2025.

Le résultat final sera calculé en additionnant les résultats aux évaluations de la phase 2. Advenant une égalité, le résultat de l'évaluation de la routine d'équipe technique déterminera le rang des athlètes. Les entraîneur.es seront informé.es des résultats de la phase 2 via courriel.

La phase 2 comptera pour 20% de la sélection finale (phase 4) des 10 athlètes prenant part aux Jeux du Canada 2025.

Les athlètes ainsi sélectionné.es auront jusqu'à la date mentionnée dans le courriel pour confirmer à la fédération leur participation à la phase 3.

Phase 3 – Sélection de 16 athlètes (30%)

L'athlète devra participer à une fin de semaine de sélection qui se tiendra au printemps 2025. Les critères d'évaluation concernant cette phase (Annexe 3) sont à venir.

*Référence pour la description des habiletés : **WORLD AQUATICS**.* Les informations concernant les critères d'évaluation seront disponibles sur la page des Jeux du Canada sur notre site internet (à venir).

Le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 16 athlètes qui pourront poursuivre le processus de sélection pour les Jeux du Canada 2025.

Le résultat final sera calculé en additionnant les résultats aux évaluations de la phase 2 (20%) et de la phase 3 (30%). Advenant une égalité, le résultat de l'évaluation de la routine d'équipe technique déterminera le rang des athlètes. Les entraîneur.es seront informé.es des résultats de la phase 3 via courriel.

La phase 3 comptera pour 30% de la sélection finale (phase 4) des 10 athlètes prenant part aux Jeux du Canada 2025.

Les athlètes ainsi sélectionné.es auront jusqu'à la date mentionnée dans le courriel pour confirmer à la fédération leur participation à la phase 4.

Phase 4 – Sélection des 10 athlètes de l'Équipe du Québec pour les Jeux du Canada (50%)

L'athlète devra participer à une fin de semaine de sélection qui se tiendra en juin 2025.
Les critères d'évaluation concernant cette phase (Annexe 4) sont à venir.

*Référence pour la description des habiletés : **WORLD AQUATICS**.* Les informations concernant les critères d'évaluation seront disponibles sur la page des Jeux du Canada sur notre site internet (à venir).

Le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 10 athlètes qui formeront l'équipe finale du Québec pour les Jeux du Canada 2025.

Le résultat final sera calculé en additionnant les résultats cumulés aux évaluations de la phase 2 (20%), de la phase 3 (30%) et de la phase 4 (50%). Advenant une égalité, le résultat de l'évaluation de la routine d'équipe technique déterminera le rang des athlètes. Les entraîneur.es seront informé.es des résultats de la phase 4 via courriel.

La phase 4 comptera pour 50% de la sélection finale des 10 athlètes prenant part aux Jeux du Canada 2025.

Les athlètes ainsi sélectionné.es auront jusqu'à la date mentionnée dans le courriel pour confirmer à la fédération leur participation aux Jeux du Canada.

Laissez-passer

Si un-e athlète est dans l'impossibilité de participer à l'une des phases du processus de sélection ou se voit dans l'obligation d'abandonner l'une de ces phases à une étape quelconque, le comité de sélection pourra étudier la possibilité d'octroyer un laissez-passer à cet-te athlète afin de lui permettre de participer à la phase ultérieure du processus de sélection, s'il y a lieu.

Un-e athlète bénéficiant d'un laissez-passer s'ajoutera au nombre d'athlètes initialement identifié-es pour la phase visée.

Mesures particulières et circonstances extraordinaires :

Un laissez-passer pour la participation au camp d'entraînement de l'équipe du Québec des Jeux du Canada pourrait être accordé à un-e athlète qui n'est pas en mesure de se présenter aux 2 dernières phases (phase 3 et 4) pour des circonstances extraordinaires. Dans une telle situation, une demande officielle à Natation Artistique Québec doit être déposée pour analyse et validation de cette demande.

Pour déposer une demande de laissez-passer, l'entraîneur responsable de l'athlète devra remplir le formulaire disponible à cet effet. Le formulaire complété et les pièces justificatives devront être transmis par courriel à la coordonnatrice de l'UPE.

Critères d'engagement

L'athlète s'engage à :

- Conserver sa forme physique ;
- Conserver sa flexibilité ;
- Apprendre la routine demandée avant le début du camp d'entraînement ;
- Prendre part à chacun des camps préparatoires et prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires ;
- Être disponible pour s'entraîner pendant tout le temps indiqué (voir la section « Disponibilité »).
- Respecter le contrat, le code de conduite et le code d'éthique.

Les parents de l'athlète s'engagent à :

- Bénévolat : Donner 2 semaines de disponibilités comme bénévoles (parents chaperons, déplacements, etc.) par été.
 - 1 adulte par athlète
 - Doit être affilié.e comme bénévole et avoir une vérification des antécédents judiciaires valide via la plateforme d'affiliation de NAQ et le lien MyBackcheck fourni.
 - Nous fournir la preuve d'assurance automobile et une copie du permis de conduire valide
- Respecter le code de conduite des parents

Hébergement et particularités liées aux camps préparatoires

Les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participant.e.s.

Hébergement et particularités liées aux camps d'entraînements

Hébergement

Les athlètes dont le lieu d'entraînement habituel de club est à plus de 40 km de la piscine (exception possible pour les athlètes en pension lors de l'année scolaire) :

- NAQ héberge les athlètes à l'hôtel choisi par la fédération lors des entraînements (4 par chambres). NAQ désigne un chaperon bénévole qui sera responsable de la supervision des athlètes hors des entraînements.

ou

- Les athlètes trouvent un lieu d'hébergement de leur choix (ex: autre athlète, famille, amis de la famille, etc.). NAQ n'est pas responsable de la supervision des athlètes hors des entraînements ni des conditions de l'entente entre les parties. Il n'y aura pas de compensation financière par NAQ pour cette option.

Déplacement

- Le transport des athlètes est sous la responsabilité et aux frais de leur famille pour l'arrivée et le départ de la semaine de camp d'entraînement.
- Le transport des athlètes qui sont à l'hôtel est sous la responsabilité de NAQ, via le parent chaperon désigné, dans la semaine de camp d'entraînement.
- Le transport des athlètes qui ne sont pas à l'hôtel est sous la responsabilité des parents dans la semaine de camp d'entraînement.

Nourriture

- La nourriture des athlètes dont le lieu d'entraînement habituel du club est à plus de 40 km de la piscine sera remboursé par un perdiem de 40\$ par jour (exception possible pour les athlètes en pension lors de l'année scolaire).
 - Prévoir une glacière électrique car les frigos ne suffiront pas
- La nourriture des autres athlètes est sous la responsabilité et aux frais de leur famille.

Hébergement et particularités liées aux compétitions

Hébergement

- L'hébergement des athlètes est sous la responsabilité de Natation Artistique Québec lors des compétitions (4 athlètes par chambre).
- Natation artistique Québec est responsable de la supervision, via le parent chaperon, hors des heures d'entraînement ou activités encadrées des athlètes en compétition.

Déplacement

- Le transport des athlètes est sous la responsabilité de Natation Artistique Québec en compétition.

Nourriture

- La nourriture des athlètes est sous la responsabilité de Natation Artistique Québec en compétition.